

COLLÈGES ET JEUNESSE, CULTURE

Artistes au collège 2026

Un printemps culturel dans 29 établissements gardois avec 7 parcours artistiques labellisés sur l'ensemble du territoire gardois, du 7 avril au 12 mai 2026.

Publié le 02/04/2026 -- Temps de lecture: 15 minutes



Photo parcours labellisé rap « le rap c'est pas pour les meufs » 2025 à Paloma

Du 7 avril au 12 mai 2026, les collégiens gardois montent sur scène, exposent, débattent et créent. À travers les parcours artistiques labellisés du dispositif « Artistes au collège », le Conseil départemental du Gard réaffirme son engagement en faveur d'une éducation artistique ambitieuse, accessible à tous.

Artistes au collège : un dispositif au cœur des collèges gardois

Initié en 2010, le Conseil départemental a mis en place « Artistes au collège ». Ce dispositif d'éducation artistique et culturelle se construit en concertation avec les services déconcentrés de l'État : ministère de la Culture (DRAC) et de l'Éducation nationale (Rectorat, DSDEN). Action emblématique du Schéma départemental de la Culture, ce dispositif permet à tous les collégiens gardois, notamment les plus éloignés socialement et géographiquement de l'offre culturelle, de rencontrer des artistes, des œuvres et de s'initier aux pratiques artistiques. Résidences d'artistes, parcours cinéma et projets artistiques jalonnent l'année scolaire, en lien étroit avec les équipes pédagogiques.

Chaque année, plus de 10 000 collégiens sont concernés, pour un budget d'environ 275 000 euros financé par le Conseil départemental (environ 180 projets).

7 parcours artistiques labellisés et 29 collèges mobilisés cette année scolaire

Pour l'année scolaire 2025-2026, 7 parcours artistiques labellisés se déploient dans 29 collèges répartis sur l'ensemble du territoire gardois. Chaque projet associe plusieurs établissements (de 3 à 5 collèges), permettant à des centaines d'élèves de partager une expérience collective et de se retrouver lors de restitutions communes dans des lieux culturels du département. Ces temps forts, organisés entre le 7 avril et le 12 mai 2026, constituent l'aboutissement de plusieurs semaines d'ateliers menés avec des artistes professionnels.

Les parcours proposés couvrent un large éventail de disciplines :

- Le théâtre avec le projet Radioscénique.
- La musique avec des parcours autour du rap, du métal ou de la création électro.
- La danse contemporaine et le jazz.
- L'audiovisuel et la création d'images.
- La photographie documentaire.

Au-delà de la pratique artistique, ces projets abordent des thématiques fortes : égalité femmes-hommes, inclusion, écologie, regard sur les territoires ou encore esprit critique face aux images et aux médias.

Ils offrent aux élèves des espaces d'expression et de réflexion, en prise directe avec les enjeux de leur génération.

Un réseau de partenaires culturels engagés

Le succès de ces parcours repose sur une collaboration étroite avec des acteurs culturels du territoire. Pour cette

édition 2026, plusieurs partenaires sont mobilisés :

- Da Storm
- La Maison Danse CDCN Uzès Gard Occitanie
- La Fédération des musiques métalliques
- Le Périscope
- Paloma.

Ces structures accueillent les restitutions, accompagnent les artistes et participent pleinement à la dynamique éducative et culturelle du dispositif.

Un engagement financier fort du Conseil départemental pour les 7 parcours artistiques labellisés

Le Conseil départemental consacre 35 150 €. La DRAC Occitanie subventionne à hauteur de 5 000 €.

C'est grâce au dispositif « Artistes au collège » que la mise en place d'interventions en milieu scolaire est devenue un vecteur puissant pour toucher tous les publics d'un territoire, sans distinction de classe sociale, d'éloignement géographique. Cette édition 2026, au travers des 2 parcours labellisés, vient conforter l'importance d'une politique culturelle ambitieuse, faisant de l'art un moyen d'épanouissement et de lien social pour les jeunes gardois. C'est pourquoi nous veillons à ce que tous les acteurs culturels, qu'ils soient professionnels, amateurs ou issus du milieu associatif, des territoires urbains ou ruraux, soient associés à notre action dans ce domaine.

Françoise LAURENT-PERRIGOT, Présidente du Conseil départemental du Gard

Patrick MALAVIEILLE, Vice-président du Conseil départemental, Délégué à la Culture, au patrimoine, à l'éducation artistique



Conseil départemental du Gard

Lundi au vendredi

■ Hôtel du département : de 8h00 à 17h00

■ Maison départementale : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

■ Standard Tél.: 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

2 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

04 66 76 76 76